

Les "non-syndiqués", un péril pour la nation

(Voir page 2)

Les négociations à la Vickers

(Voir page 4)



VOL. XXVIII — No 4

Montréal, 25 janvier 1952

FRONT COMMUN

Salaire minimum de \$12.00 par jour aux mineurs d'amiante

Une entente est intervenue hier entre les syndicats de l'amiantite et les compagnies propriétaires des mines de la région de Thetford...

Ce salaire se compose comme suit : \$1.31 plus un boni fixe de 20 cents dont une partie sera incorporée au salaire d'ici douze mois...

Le contrat, qui doit courir sur une période de deux ans, comporte encore d'autres avantages dont une amélioration de la clause relative aux vacances...

L'entente couvre trois mille ouvriers environ. La signature du contrat se fera ces jours-ci. A noter toutefois que cette entente ne s'applique pas aux ouvriers de la Johns-Manville à Asbestos.

dans les chantiers maritimes de Montréal, Lauzon et Sorel

Les trois groupements syndicaux se sont réunis pour s'entendre sur la présentation de contrats semblables — Demandes résumées en douze points — Montréal et Lauzon négocient ces jours-ci, Sorel au début de l'été.

De 27 à 35 cents d'augmentation

Les représentants des travailleurs des chantiers maritimes de Vickers, de Marine Industries de Sorel, et de Davie Shipbuilding & Repairing Company Limited de Lauzon, présenteront un front uni lors des négociations prochaines...

Les syndicats porte-paroles de ces ouvriers sont tous affiliés à la Fédération nationale de la Métallurgie et à la C.T.C.C.

25 JANVIER



4 FÉVRIER



On se souvient que le 13 janvier 1952, après une longue lutte devant la Commission des Relations ouvrières, l'union de la Vickers obtenait enfin une reconnaissance syndicale...

Cette dernière certification à la Vickers complète le cercle et l'on peut affirmer désormais que tous les travailleurs affectés à la construction ou la réparation de navires dans la province sont maintenant réunis sous le drapeau de la C.T.C.C.

A Lauzon, il existe déjà un contrat de travail et les demandes que nous relevons ci-dessous doivent être incessamment transmises à la compagnie pour la négociation du prochain contrat.

A Sorel, une convention collective est en vigueur depuis près d'une année, et les mêmes demandes seront présentées, à l'expiration légale de la convention, c'est-à-dire vers le commencement de l'été.

A Montréal, la compagnie aura, ces jours-ci, à faire l'étude de demandes syndicales semblables,

et les négociations s'entameront là aussi sur les douze points suivants:

- 1 — 25 cents l'heure d'augmentation sur tous les taux minima actuellement payés;
2 — disparition des taux minima et du "Merit System" actuellement en vigueur;
3 — diminution des heures de 48 à 45 heures par semaine avec pleine compensation;
4 — un boni de vie chère, donnant au point de l'indice du coût de la vie une valeur d'un cent l'heure;
5 — 25 cents de prime pour le "travail malpropre";
6 — le nombre des fêtes chômées et payées porté à 7;
7 — semaine de 5 jours;
8 — check-off irrévocable pour la durée de la convention;
9 — temps et demi, calculé sur les heures régulières de la journée;
10 — deux semaines de vacances après 3 ans de service;
11 — période, après le travail, pour se laver, jusqu'à 15 minutes dans certains cas;

(suite à la page 2)

Appel aux syndiqués de Sorel

Il y aura vote, lundi 4 février 1952, à la Sorel Industries Ltd.

Ouvriers et ouvrières syndiqués de Sorel, votre influence et vos objectifs syndicaux dépassent les limites de votre milieu de travail, que vous travailliez à la Marine, à la Quebec Iron, à la Steel, à Richelieu Knitting, au bord de l'eau ou dans les chantiers de construction.

Le syndicalisme, en plus de vous pourvoir d'un bon contrat de travail, doit aussi faire accéder toute la classe ouvrière au rang et à l'influence qu'elle doit avoir dans la société.

Vous avez actuellement à Sorel une force syndicale de 3,000 ouvriers, groupés dans une même unité, sur le plan social, grâce à votre Conseil central de Sorel et à votre affiliation à la C.T.C.C.

Faites maintenant votre part, d'ici le 4 février 1952, d'ici le vote pour porter cette force à 5,000 membres. Ne manquez aucune occasion, d'ici le vote, de parler du syndicat, de témoigner votre satisfaction et votre confiance à tous vos parents, frères, beaux-frères; amis, voisins et connaissances qui travaillent à la Sorel Industries.

Syndiqués de Sorel, la C.T.C.C. compte sur vous. Aidez-nous à débarrasser les ouvriers de Sorel Industries de l'Union de boutique! Unissons-nous tous pour donner la mort à cette hypocrisie de valets ouvriers faisant le jeu des patrons, au détriment du bien des ouvriers et de leurs familles.

Tous ensemble, syndiqués de Sorel, aidez à bouter dehors, le Comité de Boutique.

Les "non-syndiqués", un péril pour la nation

C'est ce que vient d'affirmer le secrétaire du Travail aux Etats-Unis, M. Maurice J. Tobin. Notons tout de suite que M. Tobin, est un représentant officiel du Département du Travail américain, organisme gouvernemental qui correspond à peu près à nos ministères du Travail canadiens.

D'après un bulletin d'information de ce département, publié en fin de décembre 1951, M. Tobin aurait émis les opinions suivantes :

"Le fait que plusieurs millions d'ouvriers américains ne soient pas encore syndiqués, constitue une menace à longue échéance pour l'économie américaine".

AUX ETATS-UNIS

"Les salaires de près de 45% des salariés n'ont pas augmenté au même rythme que le coût de la vie (soit 10.1 points) au cours de la période de janvier 1951 à juin 1951, ce qui représente une perte de pouvoir d'achat de plus de 3 milliards.

"Ce furent surtout les salaires des salariés "non-syndiqués" qui n'ont pas augmenté régulièrement..."

M. Tobin signale enfin que le mouvement ouvrier américain devrait se servir de tels motifs pour se donner de nouveau "la mission" d'organiser les salariés non-syndiqués !

Au Canada, les représentants des gouvernements ne nous ont guère habitués à lire des textes dans lesquels ils prenaient personnellement une attitude aussi favorable à l'organisation syndicale ouvrière ! Tout au contraire leur politique elle-même nous semble parfois nettement antisyndicale. Et, chaque fois que l'occasion s'en présente, nous voyons leurs représentants officiels s'efforcer de nuire soit à l'organisation de syndicats libres au vrai sens du mot, soit à la réussite d'arbitrages portant sur des demandes tout à fait légitimes de la part des travailleurs, soit enfin au succès de grèves nécessaires à l'avancement bien compris des travailleurs. Il arrive tout de même — serait-ce plus facile ? — que leurs déclarations soient tout autres; mais des paroles aux actes il y a parfois tellement de distance qu'on ne croit plus aux paroles...

So-haitions que 1952 nous donnera des chefs politiques qui soient aussi favorables aux syndicats ouvriers et qui sauront commander à leurs subalternes d'agir aussi carrément en faveur des syndicats ouvriers.

Ce qui est bien aux Etats-Unis devrait cesser d'être mal au Canada !

L. L. HARDY

Le problème ouvrier

Misères de la famille

On ne saurait trop souligner les transformations profondes qu'a subies la vie familiale chez nous durant la dernière guerre et même après la guerre jusqu'à nos jours. Tellement de problèmes se sont posés qu'il a fallu courir, aller au plus pressant, de sorte que l'essentiel, ce qui fait la force d'un peuple, la famille, a été négligée.

On a beau dire que le pays est en pleine prospérité, que le niveau de vie est sensiblement plus élevé que durant la dernière crise, il reste vrai que la famille, et surtout la famille nombreuse souffre d'un déséquilibre du budget.

Actuellement, les salaires hebdomadaires, si l'on fait exception de la petite industrie et du commerce, varient entre \$40.00 et \$55.00. Pourtant les ouvriers restent d'accord pour affirmer que leurs revenus ne sont pas suffisants, que le porte-monnaie se tient "corsé" et infailliblement ils s'en remettent au coût de la vie et à la lourdeur des impôts, que le salarié paie loyalement puisqu'ils sont retenus sur son chèque.

Il y a d'autres facteurs qu'on oublie parfois, tels la mauvaise administration du budget, le manque d'économie et la réclame tapageuse. Parmi ces divers facteurs, il est difficile de dépister celui qui, dans tel ou tel foyer, contribue le plus à déséquilibrer le budget familial. Ce n'est pas facile non plus de questionner sur ce sujet à cause de la susceptibilité de chacun.

A la suite d'une brève enquête auprès d'une cinquantaine d'ouvriers, on est arrivé à la conclusion suivante qu'actuellement, un foyer bien administré c'est-à-dire là où toute dépense est calculée en prévision du revenu, là où l'époux et l'épouse sans être mesquins dans leur mode de vie et sans faire appel à des prodiges d'épargne, à des efforts et des sacrifices constants, jouit d'une certaine aisance.

Il y a une bonne part de vérité dans le résultat de cette enquête mais il reste vrai que les responsables des foyers miséreux ne sont pas toujours ceux qu'on croit.

Peut-on blâmer un père et une mère de famille de ne pas savoir administrer un budget s'ils ont poussé dans des taudis, s'ils n'ont reçu aucune éducation familiale et aucune notion d'économie domestique ? Avec leur faible bagage de connaissances, ils ont été les premières victimes des annonces publicitaires — des tavernes — des vendeurs à crédit — des pratiquants du marché noir sur les logements et autres nécessités courantes. On ne peut exiger de quelqu'un de se tenir sur ses deux pieds quand il n'en a qu'un.

Ces foyers malades et malheureux ils sont nombreux dans notre province catholique. Si on leur fixait une cloche au cou, on ne s'attendrait pas dans nos villes du Québec.

La sécurité familiale ne veut pas dire simplement un salaire suffisant pour rencontrer les strictes nécessités courantes. Elle est avant tout un état d'esprit tel qu'il rend les travailleurs confiants pour leur avenir et celui de leurs familles. Et pour cela, il leur faut des revenus suffisants pour "pouvoir" à l'éducation et à l'instruction de leurs enfants, se prémunir par l'épargne contre les jours de gêne, de maladie et s'attacher au sol par une maison bien à eux". Autrement on continuera de déplorer chez nous la désagrégation de nos familles par l'indiscipline des mœurs et notre politique familiale restera une politique de cataplasme.

FRONT COMMUN...

(suite de la page 1)
12 — reconSIDération approfondie d'une certaine quantité de classifications.
Les représentants des chantiers et-haut mentionnés se sont enten-

DANS LE MOUVEMENT

Le "Soleil" de Québec congédie trois syndiqués

Propositions ridicules en négociations

Québec — (Spécial) — Une nouvelle vague de renvois d'employés syndiqués vient d'être soulevée par l'administration du journal LE SOLEIL, à Québec.

Vendredi, le 18 janvier, trois membres du Syndicat des Journalistes de Québec, Inc. ont été mis à pied, à l'heure même de la première séance de négociation de la convention collective avec "LE SOLEIL Limitée", pour l'année 1952. Il s'agit de Mme A.-G. Gignac, une veuve qui est soutenue de famille; M. J.-M. Rolland, jeune émigré belge, diplômé de Louvain, journaliste honnête et de talent; et enfin, Mlle Jeanne Roy, affectée aux pages féminines et théâtrales du SOLEIL, depuis deux ans.

Par ailleurs, une convention collective de travail est sur le point d'être signée avec l'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE, apportant de nombreuses améliorations sur le contrat précédent: augmentations de salaires de \$10 pour tout le monde, jusqu'à un maximum de \$80 dans l'échelle; quelques suppléments; une amélioration des conditions de travail; une sécurité syndicale accrue; et enfin la retenue syndicale, etc.

"Le Soleil, Limitée" a refusé de considérer pour cette année la grande majorité des clauses même du contrat de 1951. Le gérant général A.-F. Mercier, qui avait négocié au nom du "Soleil" les contrats précédents avec le Syndicat des Journalistes, s'est fait représenter cette année par un avocat.

En contre-propositions au projet, "Le Soleil, Limitée" offre une échelle d'un an, au lieu de huit l'an dernier, pour ensuite payer les journalistes "au mérite". Il refuse la retenue syndicale. Au lieu de trois semaines de vacances accordées l'an dernier, après cinq ans, "Le Soleil, Limitée" offre 3 semaines après 10 ans. "Le Soleil" refuse les suppléments aux échelles, puisqu'il n'y a plus d'échelle. Il concède une échelle de deux ans aux correcteurs d'épreuves. "Le Soleil" recule encore devant des clauses de sécurité syndicale qu'il avait concédées l'an dernier. "Devant cette attitude que l'assemblée générale du samedi, le 19

La C.T.C.C. le Crédit social

(par Gérard PICARD)

La C.T.C.C. n'est pas une organisation créditiste. Elle n'a pas fait sienne la doctrine du Crédit Social. Le Congrès de la C.T.C.C. a approuvé une Déclaration conforme à la doctrine sociale de l'Eglise, et aussi une résolution modifiée, elle inspire l'action syndicale au sein du mouvement.

Il y a cependant des adeptes du Crédit Social au sein de la C.T.C.C. Ces adeptes de la doctrine créditiste, la panacée qui doit guérir les maux de l'humanité, le moyen d'assurer à chacun la part de richesses qui devrait lui revenir si la vie économique était mieux ordonnée.

La discussion est ouverte. Il y a des créditistes convaincus et sincères avec lesquels l'échange de vues peut se faire démocratiquement. Mais il en est d'autres qui, malheureusement, n'admettent pas la contradiction. Si vous ne partagez pas leur manière de voir, vous êtes ignorants, bornés, inconscients. Ils ne comprennent pas que l'intelligence humaine soit si mal distribuée; qu'ils en aient tant, eux, et que les autres en aient si peu. Exagération? Voyons quelques bouts de phrases extraits de lettres envoyées à la direction de la C.T.C.C. par l'équipe des épistoliers:

"Je trouve bien lâche... Etes-vous autant que cela incapables... Etes-vous aveugles au point... Seriez-vous complices de votre suite... Vous êtes des lâches... Je veux une réponse tout de suite... Au lieu de taper sur la tête du patron, unissons-nous donc pour demander une réforme de l'argent et du crédit, ça vaut mieux que des augmentations de salaires... Si j'étais patron, je dirais que je ne suis pas responsable de la montée du coût de la vie; ma complaisance le démontre... Si vous étiez de cette catégorie d'hommes qui sait s'abaisser en temps et lieu, vous auriez eu une difficulté à régler le cas des ouvriers... Tout ce que nous vous demandons c'est de vous allier

à nous... et vous serez à la hauteur de la situation... Si vous êtes catholiques, vous êtes responsables de cette barbare augmentation du coût de la vie... Dieu a créé la personne libre sur la terre; pourquoi des hommes imposeraient des lois obligatoires? C'est certainement le contraire du bon sens. Je vous conseille plutôt de réclamer des dividendes... Le salaire est tout à fait secondaire... Vous n'avez pas représenté du travail, mais vous tiens responsable..."

FIN DES CITATIONS

Toutes les expressions et phrases qui précèdent sont extraites de lettres envoyées à la direction de la C.T.C.C. par des créditistes. C'est la discussion à coups de matraque.

Il ne s'agit pas, pour autant, de conclure que la doctrine du Crédit Social se reflète dans les correspondances citées. Les sautes d'humeur et les attaques injustes ne sauraient enlever son mérite à une réforme monétaire. Il ne fait pas de doute que, dans ces domaines complexes de la monnaie et du crédit, il y a lieu d'apporter des modifications profondes. Mais la réforme monétaire, dans ce cas, devient un article important dans un programme, mais non pas tout le programme. Et cet article ne peut que perdre de son mérite et de sa vigueur, si la plume qui le ré-

dige est plongée dans l'encre de la haine ou du mépris. Ce qui nous suggère nullement une présentation à l'eau rose; ce qui n'exclut nullement l'énergie et la fermeté. La C.T.C.C., pour sa part, et tous le savent, n'est pas classée dans la génération des morts.

Les critiques que l'on a dirigées contre la C.T.C.C., par l'intermédiaire de l'équipe des épistoliers, ne se rattachent généralement pas au fait que, comme organisation, elle ne se soit pas prononcée sur la doctrine économique du Crédit Social. Il s'agit plutôt d'attaques de flanc. Les points qui reviennent le plus souvent, depuis quelque temps, sont les suivants: La C.T.C.C. serait favorable à la guerre; elle se serait prononcée en faveur de l'enregistrement national; elle ferait des démarches pour quémander des contrats de défense nationale, approuvant ainsi une politique de guerre.

Non seulement pareils avancés sont injustes, mais ils sont faux.

La C.T.C.C. est opposée à la guerre. Elle réalise pleinement que la guerre moderne, avec ses formidables engins de destruction, ne peut conduire qu'à la ruine du monde. Elle sait très bien que les aspirations des peuples sont tournées vers une paix véritable, qu'il ne faut pas confondre avec les finasseries de l'Appel de Stockholm. Cependant, la guerre peut éclater quand même. Ce qui a donné lieu à une critique injuste contre la C.T.C.C., c'est qu'elle n'a

pas voulu demander au Canada de violer ses engagements envers les Nations Unies. Cela ne signifie nullement que la C.T.C.C. est satisfaite de la structure des Nations Unies ni qu'elle partage toutes les vues du gouvernement canadien en politique extérieure.

La C.T.C.C. s'est toujours prononcée contre l'enregistrement national. Elle a fait valoir le même point de vue devant le Conseil national de la main-d'oeuvre. Il est souverainement injuste d'insinuer qu'elle aurait modifié sa manière de voir sur cette question.

La C.T.C.C. en matière de contrats de la défense nationale, a simplement demandé que la province de Québec ait sa part. L'un de ses officiers a accompagné une délégation pour discuter le problème de la répartition de certains contrats pour lesquels des montants étaient votés. Il ne s'agissait nullement de discuter la politique du gouvernement canadien en matière de défense nationale.

Avant de mettre le point final au présent article, il convient d'ajouter les observations suivantes au sujet du Crédit Social:

1. — La doctrine du Crédit Social a donné lieu au Canada à la formation, sur le plan national, d'un parti politique. Ce parti porte le nom de doctrine et ses partisans sont désignés sous le nom de créditistes. Le parti national est tellement impérialiste, conscriptionniste et capitaliste, que ses adeptes, dans la province de Québec, ont jugé bon de s'en détacher pour former un parti provincial, l'Union des Electeurs.

2. — La C.T.C.C., de par sa constitution, ne peut s'affilier à aucun parti politique.

3. — Rien n'empêche les syndiqués, ni la direction de la C.T.C.C., (et c'est ce qu'elle fait), d'étudier la réforme monétaire.

4. — La réforme monétaire, indépendamment de tout parti politique, peut constituer un important article dans un programme, mais non tout le programme.

Nouvel éditeur à la Gazette du Travail

Le confrère Guy de Merlis, ex-président du Syndicat des Journalistes d'Ottawa, vient d'être nommé rédacteur au ministère du Travail. Il sera chargé de la rédaction de l'édition française de la "Gazette du travail", revue mensuelle du ministère.

Noël de grévistes

Plusieurs personnes ont pu se plaindre d'un Noël sans beaucoup d'argent. Quelques-uns, parmi leurs réjouissances, ont-ils pensé toutefois à ce que pouvait être un Noël de gréviste ?

Le journal "Le Travail" avait fait appel aux syndiqués, on s'en souvient, pour former une caisse de Noël à l'usage des grévistes de Nicolet. Plusieurs ont répondu, comme en fait foi la lettre dont nous reproduisons les principaux articles, lettre expédiée à tous ceux qui ont voulu que le Noël de "nos frères grévistes" ne soit pas complètement dépourvue de douceurs habituelles.

Avec vos dons, on a pu distribuer à plusieurs familles, un supplément, à d'autres un reconfort, à tous, un brin de plaisir et de gaieté.

Voici un aperçu de ce qui fut distribué: 4 familles ont reçu \$25.00 plus 100 livres de victuailles; une famille de 20 lbs; des patates, 30 lbs; du sucre, 9 lbs; du beurre, 3 lbs; et 21 autres items.

8 familles ont reçu \$20.00 plus 75 livres de victuailles. Et voici les remerciements qu'ils ont reçus cette semaine. Cher confrère (chère consœur), C'est avec un sentiment de gra-



Les enfants des grévistes nicolétains se souviendront longtemps de leur Noël 1951 et grâce à l'aide des syndiqués, ce souvenir ne sera peut-être pas si mauvais. On les voit ici avec leurs étrennes.

16e terme

Le 27 septembre 1951, conformément à la décision d'un vote de grève à 100%, ces syndiqués ont eu la bataille non seulement pour une question monétaire, d'amélioration de conditions de travail et de sécurité sociale, mais aussi pour une question de sécurité syndicale.

Ils sont dans la lutte jusqu'à la victoire et ça coûtera bien des sacrifices. Si vos moyens concordent avec votre générosité fraternelle, nous vous disons merci d'avance des secours, si petits soient-ils, que vous pourriez encore nous faire parvenir.

Veillez agréer l'expression de notre plus entière reconnaissance. Le Syndicat national des Employés du Meuble de Nicolet Inc.

Le président: J. Laurent Proulx, C.P. 351, Nicolet, P.Q. Le secrétaire: Albert Bourbeau, C.P. 31, Nicolet, P.Q.

Nous cherchons...

Un numéro nous manque pour compléter la série 1950 du journal "Le Travail". C'est le numéro de mars 1950. Quelqu'un l'aurait-il en mains? Veut-il en disposer? Nous serions très heureux d'en recevoir une copie. Que ceux qui "ramassent tout" comme disent les épouses, cherchent un peu. Que les collectionneurs nous aident à parfaire notre collection. Seuls nos lecteurs peuvent nous aider.

L'ECOLE DE MONTREAL inaugure ses cours

Conférence du chanoine Pichette — Allocution de Mgr Léger

"Le travail imprime dans la vie de l'ouvrier un très profond caractère. Voilà pourquoi on peut dire que si le travail contribue à épanouir la personnalité de l'ouvrier, c'est toute la vie de celui-ci qui s'en ressentira, et en particulier sa vie familiale".

Voilà ce que déclarait récemment à Montréal le chanoine Henri Pichette, aumônier général de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, à l'ouverture des cours de l'Ecole d'Action ouvrière. L'école étudie cette année les relations entre le syndicalisme et la famille. Le chanoine Pichette ajoutait:

La communauté de l'usine et la communauté de la famille sont les deux engagements sociaux les plus importants dans la vie du travailleur. Par son travail, l'ouvrier coopère avec Dieu à la création, au développement de l'univers; de même dans la famille, l'ouvrier coopère à la création et au salut des âmes.

N'oubliez jamais que le syndicalisme catholique, en plus de travailler à la promotion ouvrière, doit aussi défendre l'Eglise.

Bataille ardue

Vous avez une bataille ardue à mener. D'autant plus ardue que vous avez une côte à remonter et que vous défendez une cause dans laquelle l'Eglise est engagée. Le travail est immense, mais quand le syndicalisme catholique, chez nous, deviendra fort par l'élan intérieur, on vous accueillera partout les bras ouverts.

M. Horace Laverdure, président du Conseil central des Syndicats nationaux de Montréal, avait présenté Mgr l'archevêque à l'auditoire.

C.T.C.C.

le travail

Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur: GERARD PELLETIER
Administrateur: MARCEL ETHER
Rédacteur en chef: FERNAND JOLICOEUR
Publiciste: ROGER MGINNIS
Bureaux: 1231 est, rue DeMontigny, Montréal — FA. 3694
Abonnement: Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal.

Ministre des Postes, Ottawa. Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.

Commençons...

Commençons donc par développer dans nos syndicats cet esprit d'amour et d'entraide. Nous avons pour tâche de renouveler le principe de la société économique. Ce principe actuellement, c'est le gainisme. Le syndicalisme n'améliorera la situation que s'il s'appuie sur l'amour et la collaboration entre les hommes. Collaboration non pas dans l'injustice, mais dans la fermeté et la charité.

S. E. Mgr Léger

Son Exc. Mgr Paul-Emile Léger, archevêque de Montréal, président à ce premier cours. Prenant la parole à la suite du forum, Mgr Léger déclara: "Le jour où le tra-

Il y a du nouveau chaque jour chez

Dupuis Frères

RAYMOND DUPUIS, président

Montréal

M. Rosario Gosselin, qui a été réélu pour la seizième année consécutive à la présidence de l'Union nationale des Charpentiers-Ménisiers de Québec. L'accompagnent à l'Exécutif de ce syndicat MM. Marc Beaulé, vice-président; René Bélanger, secrétaire-archiviste; Amédée Delisle, secrétaire-financier; Louis-Robert Bernier, secrétaire-trésorier; Gaston Gosselin, secrétaire-correspondant; Lucien Gignac, ass.-secrétaire-financier; Jean-Marie Labrie, ass.-secrétaire-archiviste; René Pelletier, gardien; Jos. Fréchette, sentinelle; et Robert Pagé, responsable du livre de contrôle.

Négociations prochaines à la Vickers

L'Union nationale des Employés de Vickers a élu son exécutif, mercredi le 16 janvier, lors d'une assemblée à laquelle la plupart des membres étaient présents.

M. Adrien Plourde, président de la Fédération nationale de la métallurgie, qui était parti d'Arvida pour rencontrer les officiers et les membres de ce nouveau syndicat, affilié à la Fédération, a présidé à l'initiation des nouveaux officiers.

Aussitôt élu, le Comité exécutif de l'union ne pas tardé à se mettre au travail: deux fois la semaine, à cinq heures quinze, aussitôt la journée terminée, les membres se réunissent pour accomplir la besogne considérable qui leur échoit. L'après-midi du dimanche y passe aussi tout entière.

Aidés des conseillers techniques et des organisateurs du Conseil central, de la Fédération et de la C.T.C.C., les officiers viennent de terminer l'étude et la rédaction du contrat de travail.

Les principaux avantages réclamés par les membres apparaissent ailleurs dans ce numéro. Elles ont fait l'objet d'une étude conjointe avec les représentants des syndicats des chantiers maritimes de Lauzon et de Sorel.

Mais en plus des demandes générales, il y en a plusieurs autres qui ont été soumises à la compagnie.

Le Comité exécutif des employés de la Vickers, qui agit en même temps comme Comité de négociations, a apporté tout le soin possible à la préparation de ce contrat dont les négociations devraient commencer sans tarder.

Négociations

Une lettre a été adressée, au nom de l'union, avisant la compagnie que la partie ouvrière désire rencontrer l'employeur dès le début de la semaine prochaine, c'est-à-dire vers le 28 ou le 29 janvier, et que l'union veut entrer immédiatement dans le vif des négociations.

Pour réunir la force nécessaire au succès de ces négociations, l'Exécutif demande à tous les employés de faire leur part en payant la contribution et en accroissant le nombre des membres.

Membres — cotisation

Afin de faciliter le paiement des cotisations, des organisateurs et des officiers du syndicat se tiendront à la disposition des membres à la salle de l'Union des Employés de Vickers (Salle Dry Dock) tous les soirs, de 5 à 7h., à partir du 25 janvier jusqu'au 10 février.

Il est très important, dès le début, que chaque membre se fasse un devoir de s'acquitter à temps de sa contribution.

Enfin, les dirigeants de l'union font un appel spécial à tous ceux de leurs confrères de travail qui ne sont pas encore entrés dans les rangs de l'union. Ils demandent à ceux-ci de signer leurs cartes immédiatement. La taxe d'entrée, qui est d'un dollar (\$1.00), ne sera pas augmentée encore pour quelque temps, afin de permettre à tous et chacun de profiter de cette période de recrutement, durant les négociations, pour donner leur adhésion à l'union.

Notre force de négociation sera d'autant plus grande que les adhésions seront plus nombreuses.

Il y a une besogne à faire à la Vickers. Il faut reprendre le temps perdu. Le salaire et les conditions de travail sont inférieurs aux salaires et aux conditions de travail des ouvriers dans

la grande industrie. Pour que cette besogne s'accomplisse et pour que nous ayons continuellement la force économique nécessaire pour l'accomplir, il faut que chacun mette l'épaule à la roue; les uns en payant régulièrement leur contribution, les autres en devenant membres au plus tôt.

Poursuite contre la Sorel Industries

Le litige: deux congédiements

Le Syndicat national des Industries métallurgiques de Sorel demandera sous peu à la Commission des Relations ouvrières l'autorisation d'intenter contre la Sorel Industries une poursuite judiciaire. Il s'agit de deux ouvriers de l'outillage qui ont été congédiés sous prétexte de "sabotage", parce qu'ils auraient "provoqué de la division" parmi les ouvriers de leur atelier.

A sa face même, le motif du congédiement paraît assez suspect et le syndicat y voit pour sa part de l'activité antisyndicale. Cette dernière hypothèse est d'autant plus plausible que la Sorel Industries est aux prises, depuis plusieurs mois, avec l'effort tenté par ses employés pour détruire un Comité de Boutique et le remplacer par un syndicat légitime.

Evidemment, l'employeur a prétendu en fin de compte que les deux ouvriers en cause étaient congédiés pour réduction de personnel. Mais si la Commission autorise la poursuite, la compagnie devra s'en expliquer devant les tribunaux.

EXECUTIF DE LA VICKERS



De gauche à droite, assis: MM. P. Benic, vice-président; L. Pike, président; L. Desaulniers, trésorier; A. Labrie, secrétaire. Debout dans le même ordre: MM. S. T. Payne, de la Fédération de la Métallurgie; les directeurs: R. Hotte, R. Drapeau, O. Martin, A. Skuldt, G. Mallette, W. Beaulieu, A. Jacques, M. Allyson; P. Girard, de la C.T.C.C.; et P. Laframboise, sentinelle. Executive members newly elected.

UNION EXECUTIVE SET TO WORK

To maintain our bargaining power — Office open (Dry Dock Hall) 5.00 p.m. to 7.00 p.m. from January 25 to February 10 — Payment of dues — Recruiting

On this page, we bring to your attention the photograph and the names of the officers elected on the Executive Committee of the National Union of Vickers Workers.

The Executive Committee was elected, Wednesday January 16th at a meeting attended by most of the members.

Mr Adrien Plourde, President of the National Metal Trades Federation who came from Arvida to meet the officers and membership of this new local, which is affiliated to the Federation, presided the initiation of the newly elected officers.

The Executive Committee did not waste much time before getting down to business. Twice this week at 5.00 p.m. immediately after work, also on Sunday, the officers of the Committee met to undertake the considerable amount of work awaiting them.

Assisted by the technical advisers of the Central Council, of the Federation and the C.C.C.L., they have completed the study and drafting of your labour contract.

The main advantages demanded by the members in the contract submitted to the company appear in this issue. They were agreed upon after a joint meeting by the representatives of the shipyard locals in Lauzon and Sorel. With these general demands, many others have been submitted to the company.

The Executive Committee, which serves at the same time as the Negotiating Committee, gave the greatest possible care to the preparation of this contract, the negotiation of which will begin without delay.

NEGOTIATIONS

A letter was sent to the Company in the name of the Union, advising the employer of its intentions to meet with the Company at the beginning of next week, around the 28th or 29th of January.

Your union Executive Committee is doing its share. If we want to gather enough strength to make a success of our negotiations, every employee must do his share too. Pay your union dues and become a member.

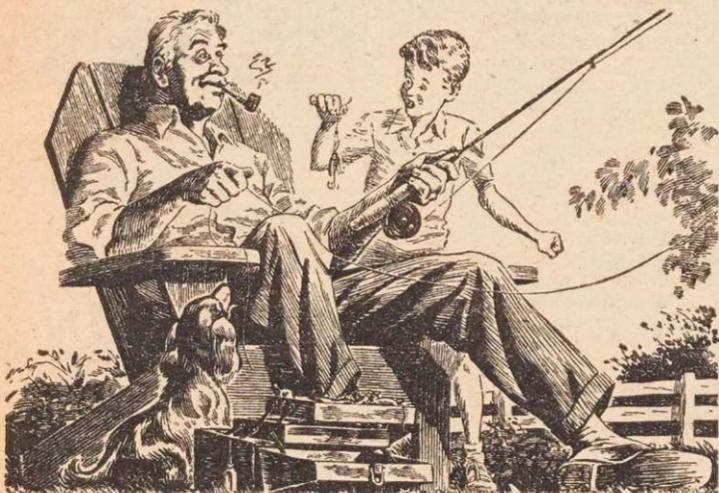
To facilitate the payment of dues the organizers and the officers of the Union will be at the disposal of the members at the Union Hall (Dry Dock Hall) every night from 5.00 p. m. to 7.00 p. m., beginning the 25th of January and until the 10th of February.

It is very important that from the beginning each member make it a duty to pay his dues on time.

In conclusion, the leaders of the Union appeal to all their fel-

low workers who have not yet joined our ranks to sign their card immediately. The membership fee of one dollar (\$1.00) will not be increased for a while, so that everyone can take advantage of the recruiting period, during negotiations, to join our ranks.

Our bargaining power will be increased consequently.



Quel bonheur de pouvoir "se la couler douce" à 65 ans!...

GRÂCE AUX RENTES SUR L'ÉTAT

Quand sonne l'âge de la retraite, il est bien légitime qu'un homme veuille enfin se reposer, sans tracas, à l'abri de tout souci matériel. Les rentes sur l'Etat peuvent justement lui apporter cette tranquillité d'esprit. C'est le moyen le plus sûr et le plus simple d'assurer son avenir. Aucun examen médical requis. Les paiements sont minimes et un retard dans les versements n'entraîne pas la rupture du contrat. De plus le Gouvernement canadien se porte garant de votre argent et... VOTRE REVENU CONTINUERA TANT QUE VOUS VIVREZ!

Procurez-vous dès maintenant une rente sur l'Etat!

CELA VOUS COÛTERA TRÈS PEU



SERVICE DES RENTES
MINISTÈRE DU TRAVAIL



Le directeur, Service des rentes sur l'Etat, Ministère du Travail, Ottawa, (Franco).

Veuillez me faire parvenir des détails sur la protection économique que peuvent me procurer les rentes sur l'Etat.

Nom.....

(M./Mme/Mlle)

Adresse.....

Téléphone.....

Date de naissance..... Rente payable à..... ans.

Il est entendu que ces renseignements sont confidentiels.